

# ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2021

---

PRÉVENTION ACTES DE TERRORISME ET RENSEIGNEMENT - (N° 4104)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° CL98

présenté par  
Mme Ménard

-----

### ARTICLE 7

À l'alinéa 5, substituer aux mots :

« ou les extraire »

les mots :

« , les extraire ou les transmettre ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit de permettre aux services spécialisés de renseignement de pouvoir transmettre les renseignements utiles à la poursuite de leurs missions.

Par ailleurs, il s'agit d'un amendement de cohérence avec l'alinéa 6 du même article.